

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

- Bonne connexion internet
- Maîtrise de la langue française
- Matériel informatique (ordinateur, tablette, son...)

PÉDAGOGIE

La formation est réalisée à distance. Alternance de vidéos, approfondissement des connaissances via un guide PDF, évaluations sous formes d'ateliers interactifs : QCM, images interactives, glisser-déposer, cas pratiques (...)

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Questionnaire de satisfaction

DURÉE ESTIMÉE
30 min



PRIX
40€ HT par participant

OBJECTIFS

- Identifier le principe générale de la contradiction
- Connaître les fondamentaux d'une procédure contradictoire
- Connaître les exceptions au principe de contradiction
- Respecter la contradiction pendant les opérations d'expertise
- Respecter la contradiction après les opérations d'expertise

VALIDATION

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION DÉLIVRÉE PAR L'OFIB, ORGANISME QUALIFIÉ ISQ-OPQF ET CERTIBAT FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Bienvenue dans votre formation 2'
Comment réussir ma formation ? 1'
TUTORIEL DE NAVIGATION 4'

1. Le principe générale et son origine

Vidéo - Principe générale et origine
Application de la contradiction 1'
Locution latine 1'
CEDH 1'

2. La procédure contradictoire

Les fondamentaux de la procédure contradictoire 2'
Exceptions au respect du principe de contradiction 1'
Implication de la procédure 1'

3. La contradiction pendant les opérations d'expertise

La contradiction pendant les opérations d'expertise 3'
Etude de cas 1'
Etude de cas 1'
Etude de cas 1'
Etude de cas 1'
Etude de cas 1'

4. La contradiction après les opérations d'expertise

La contradiction après les opérations d'expertise 1'
Etude de cas 1'
Etude de cas 1'

Synthèse

En synthèse 2'

Questionnaire de satisfaction

- ▶ SUR DEMANDE, DÉPLOIEMENT DE NOS FORMATIONS AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE (INTRA-ENTREPRISE) PARTOUT EN FRANCE.




MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 6 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

Commentaires

Stephane Ramon (vous)

 Écrivez le premier commentaire

Soyez le premier à commenter cette section !

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.